



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB
DC N° 11.073

DECISION

***Concernant la fixation du prix des repas
servis aux associations et au CAREL par la cuisine centrale***
=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2009, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 1er avril 2008 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 09.0283 en date du 1er avril 2009 rendu exécutoire le 02 avril 2009, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 30 juin 2009 (DC N°09/200) fixant le prix du repas servis aux associations et au CAREL par la cuisine centrale, et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 10 juillet 2009,

D E C I D E

- De fixer à compter du 1^{er} mars 2011 le tarif des repas et des petits déjeuners servis par la cuisine centrale aux associations et au CAREL comme suit :

HIPPOCAMPE 4,40 €TTC

- Repas comprenant 4 composants plus le pain,
(entrée, plat + garniture, dessert lacté ou fruit).

CAREL 5,00 €TTC

- Repas comprenant 4 composants plus le pain
(entrée, plat + garniture, dessert lacté ou fruit ou pâtisserie).
-Fromage 1 jour sur deux-

GARDEN TENNIS 7,00 €TTC

- Repas comprenant 5 composants sans le pain
(entrée, plat + garniture, fromage, dessert lacté ou fruit ou pâtisserie).

CENTRE D'HEBERGEMENT (Petit Déjeuner Basic) 2,80 €TTC
- Café, chocolat, thé, lait, jus d'orange, pain, confiture, beurre, corn-flakes, sucre).

CENTRE D'HEBERGEMENT (Petit Déjeuner 1^{er} choix) 3,90 €TTC
-Idem au basic plus 1 viennoiserie et 1 yaourt

LES ASSOCIATIONS (Centre d'Hébergement) 6,40 €TTC
- Repas comprenant 5 composants plus le pain
(entrée, plat + garniture, fromage, dessert lacté ou fruit ou pâtisserie)

LES ASSOCIATIONS OU AUTRES 10,50 €TTC
(Hors formule Centre d'Hébergement)
- Repas comprenant 5 composants plus le pain
(entrée, plat + garniture, fromage, dessert lacté ou fruit ou pâtisserie)
Ou
Buffet froid (charcuterie, crudités, viandes froides, salades composées, fromage, dessert).

BANQUET 19,00 €TTC
Repas comprenant :
- entrée/plat/fromage-salade/dessert/café/vins/pain.
- vaisselle (assiettes-verres-couverts-nappes papier & serviettes papier).
- service compris
* option : apéritif 1,80 €TTC
(pineau rouge et blanc, kir cassis, jus d'orange, cacahuètes grillées, biscuits salés).

(dont TVA 5,5 % incluse)

- D'encaisser la recette correspondante à l'article 70688 – Fonction 251 sur le Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 février 2011

Fait à ROYAN, le 17 février 2011
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD